

Bulletin d'engagement

Nom:..... Prénom

Adresse

.....

VilleCode postal

TéléphoneEmail.....

Véhicule

Marque Type

Immatriculation

Assurance

Compagnie N° de contrat

Date de validité

Tarif:

L'engagement comprend:

Les repas pour le pilote et sa participation à la démonstration suivant la proposition retenue.

La plaque de la journée.

Les deux jours: 150€ compris repas de midi et soir plus 15€ par repas supplémentaire

Le samedi seulement 110€ compris repas de midi plus 15€ par repas supplémentaire

Le dimanche seulement 50€ compris repas de midi 15€par repas supplémentaire

Règlement à l'ordre:

Les belles d'hier et d'aujourd'hui

Engagement Nombre de repas sup.

Total..... Soit

Programme

Samedi 5 mars

8h00 Rassemblement pour les officiels et la sécurité salle des fêtes de Bonnac la côte.

8h30 Salle des fêtes de Bonnac la côte pour les participants.

De 9h00 à 12h00: Démonstration sur route fermée.

De 12h30 à 14h00 Déjeuner au restaurant le Floride.

De 14h00 à 18h00 Démonstration sur route fermée.

DE 18h30 à 19h30 Exposition des véhicules place de l'Europe à Bonnac la côte.

20h00 Repas dansant animé par marc.

Dimanche 6 mars

8h00 Rassemblement pour les officiels et la sécurité salle des fêtes de Bonnac la côte.

8h30 Salle des fêtes de Bonnac la côte pour les participants.

De 9h00 à 12h00: Démonstration sur route fermée.

12h30 Exposition des véhicules place de l'Europe à Bonnac la côte.

13h00 Déjeuner à la salle des fêtes de Bonnac la côte.

Afin d'organiser la 3° ronde dans les meilleurs conditions, merci de retourner vos engagements accompagnés du règlement avant le 28 février 2011

Aux belles d'hier et d'aujourd'hui

Jacques Albaret

Le clos fleuri

Au paradis

87270 Chaptelat

0555394088 - 0607572192

albaret.jacques@wanadoo.fr

Pour tous renseignements complémentaires

Daniel Aupetit

06.14.95.37.95

3° Ronde des belles d'hier et d'aujourd'hui

Les 5 & 6 Mars 2011

Règlement de la démonstration.

Article 1er:

Les démonstrations auront lieu entre le village d' Angelard et le village de Népoules sur la route menant au site de Beausoleil, ce parcours se fera sur une route semi fermée à la circulation, et sous la protection des organisateurs.

Elle est réservée à toutes personnes membre de différent club automobile, et après avoir signé une décharge, auprès de l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels occasionnés par leurs fautes, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Article 2:

Tous les participants (es) doit (ves) être en mesure de présenter, toutes les pièces administratives obligatoires et relatives à la circulation du véhicule engagé.

Tous les possesseurs de voiture de sport, ou de compétition non-conforme à la circulation routière en vigueur, devons être muni d'un passeport technique où fiche d'homologation du dit véhicule, et devons être admis à un control fait par l'organisation.

Article 3:

Cette manifestation n'a aucun aspect sportif.

Le but étant de montrer des automobiles de sport, de collections, de prestiges, à caractères moderne et historique, en toute sécurité sur un parcours protégé, et **sans chronométrage.**

Article 4:

Les pilotes pourront si il le désire prendre un passager dument sangle sur le siège prévu à cet effet.

Article 5:

Chaque engagé (es) devra se conformer aux directives des organisateurs sur l'ensemble de la manifestation, et sur le parcours de démonstration sous peine d'exclusion sans remboursement de son engagement.

Article 6:

Après l'arrivée du parcours de démonstration, la route redevient ouverte à la circulation, respecté (e) les riverains et le code de la route en vigueur.

Ne gêner (es) pas les autres usagers

Article 7:

Chaque pilote devra être assuré par sa propre compagnie pour son véhicule et ses passagers.

Article 8:

L'organisateur a souscrit une assurance RC sur le parcours et pour la salle des fêtes.

Décharge de responsabilité

.....
.....

Je soussigné: Mr ou Md _____ Prénom

Date: _____

Dégage les organisateurs de toutes responsabilités:

SIGNATURE:

suivi de la mention lu et approuvé